



CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

État, Région, Département, Ville

2017 – 2018 – 2019 - 2020

L'ODYSSÉE

Scène conventionnée d'intérêt national

Entre d'une part,

L'Etat, représenté par le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, Pierre DARTOUT,

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par le Président du Conseil Régional, Alain ROUSSET,

Le Département de la Dordogne, représenté par le Président du Conseil Départemental, Germinal PEIRO,

La Ville de Périgueux, représentée par le Maire, Antoine AUDI,

Et d'autre part,

LE BENEFICIAIRE, l'association loi 1901 Office culturel de la ville de Périgueux, dite « L'Odysée », représentée par Isabelle GAILLARD, Présidente, et Chantal ACHILLI, Directrice et responsable du projet artistique.

Il est convenu ce qui suit :

Vu la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles adoptée par l'Unesco le 20 octobre 2005,

Vu le règlement (UE) n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au *Journal officiel de l'Union européenne* du 26 juin 2014, notamment son article 53,

Vu le code des collectivités locales,

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,

Vu la circulaire n°5811/SG du 29 septembre 2015 du Premier Ministre relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations : déclinaison de la charte des engagements réciproques et soutien public aux associations,

NLIG 1

Vu la Circulaire du 22 octobre 1998 relative à la Charte des missions de service public pour le spectacle vivant qui redéfinit les responsabilités de service public dans le spectacle vivant tant au niveau de l'État que des organismes subventionnés,

Vu la Loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, notamment son article 5,

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 fixant les conditions d'attribution et le cahier des missions et des charges de l'appellation « Scène conventionnée d'intérêt national »,

Vu la circulaire du Premier ministre n° 5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,

Vu la Directive Nationale d'Orientation du ministère de la culture et de la communication 2016-2017.

Vu le programme 131 « création » de la mission culture de l'Etat et le programme 224 « transmission des savoirs et démocratisation culturelle » de la Mission Culture.

Vu la délibération du CA de l'association Odyssee en date du 2 mai 2017,

Considérant le projet artistique et culturel de l'Association loi 1901 Office culturel de la ville de Périgueux dite « L'Odyssee », pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020 ;

Considérant les actions menées par l'Odyssee, scène conventionnée, sous la direction artistique de Chantal ACHILLI, en matière de création, de diffusion et de formation ; actions qui constituent une référence régionale et nationale dans le domaine du spectacle vivant, notamment dans les domaines du mime et du geste, dont l'organisation du festival Mimos ; la volonté de développer un pôle du mime et du geste, centre de ressources et de formation de référence nationale et internationale pour ces disciplines.

Considérant que la directrice de l'Odyssee dispose d'une entière autonomie et d'une pleine responsabilité dans les choix artistiques qu'elle effectue et dans la mise en œuvre de son projet, y compris dans sa traduction budgétaire identifiée en comptabilité analytique.

Considérant la politique culturelle de l'État,

L'État intervient en faveur de la création artistique, de la diffusion et de l'action culturelle dans les domaines du spectacle vivant.

Par-delà les labels et réseaux nationaux, constitués notamment par les centres dramatiques, chorégraphiques et les scènes nationales, le pays est riche d'un grand nombre de lieux de diffusion et de création soutenus par les collectivités territoriales, en premier lieu les communes, qui en sont souvent les initiatrices. Cet ensemble de structures joue un rôle majeur, en termes de diffusion régionale et locale, et parfois de coproduction, de spectacle vivant.

Dans ce cadre, l'État souhaite privilégier et structurer son soutien sur les objectifs suivants :

- contribuer au soutien des équipes artistiques indépendantes dans leur travail de création et de diffusion,
- contribuer à une meilleure diffusion des formes et des disciplines souvent insuffisamment valorisées,
- veiller à l'aménagement culturel du territoire et proposer aux publics les plus larges et les plus variés une diffusion artistique de qualité,
- veiller au respect de l'égalité et de la diversité.

M IG

L'État s'attachera également à promouvoir la participation de tous à la vie culturelle et artistique, à soutenir des démarches d'action culturelle actives et inventives.

Considérant la politique culturelle de la Région Nouvelle-Aquitaine :

Considérant que la Région Nouvelle-Aquitaine déploie une politique culturelle en faveur des expressions artistiques dans toutes leurs diversités, inscrite dans le cadre général de sa politique culturelle visant à : développer les industries culturelles, créatives et numériques, contribuer à rendre l'offre artistique et culturelle accessible à tous, valoriser le patrimoine culturel régional, favoriser la diversité de la création artistique professionnelle, accompagner les politiques d'éducation et de médiation artistique et culturelle et structurer une politique publique concertée en faveur des langues régionales.

Considérant que la Région s'est engagée à agir pour la réduction de la fragilité des territoires, fixant deux objectifs prioritaires : soutenir et développer les atouts des territoires, et exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables.

Considérant à ce titre que la Région est attachée au projet artistique et culturel de la Scène conventionnée L'Odysée construit autour d'une programmation pluridisciplinaire, mais qui porte une attention particulière aux arts du mime et du geste, et recherche la diversification des publics par des actions de sensibilisation, de médiation dans le respect de son équilibre budgétaire.

Ainsi, la Région porte une attention particulière aux engagements de la Scène conventionnée L'Odysée dans les domaines suivants :

- le soutien aux équipes artistiques installées sur le territoire régional, notamment à travers l'accueil en résidence et/ou des apports en co-production ;
- l'établissement de coopérations fortes et de partenariats dynamiques avec les autres structures de diffusion du spectacle vivant, tant à l'échelle de l'agglomération périgourdine que celle de la Région Nouvelle-Aquitaine ;
- la prise en compte, dans le cadre de l'action culturelle, des publics prioritaires aux yeux de la Région (lycéens, apprentis, étudiants, jeunes en formation professionnelle...);
- le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment du point de vue du salariat.

Considérant la politique culturelle du Conseil Départemental de la Dordogne,

Le Département de la Dordogne privilégie la mise en œuvre d'une politique forte en faveur de la culture. Il fait en sorte que l'exercice de ses compétences obligatoires s'accompagne d'une politique culturelle particulièrement volontariste, permettant à l'ensemble des expressions artistiques d'exister sur le territoire et notamment en milieu rural.

Cette politique constitue un facteur d'identité et un axe d'attractivité de son territoire à l'échelon régional et national.

A ce titre, il porte une attention particulière aux actions suivantes :

- Aménagement du territoire dans un souci de rééquilibrage de l'accès à l'offre culturelle
- Soutien à la création et accompagnement des équipes artistiques de la Dordogne
- Mise en œuvre de parcours artistiques et culturels facilitant l'accès à la culture pour les jeunes et les publics qui en sont les plus éloignés
- Développement des pratiques en amateur, en particulier grâce au soutien des actions fédératives.

Considérant l'attachement du Département de la Dordogne au projet artistique et culturel de l'Odyssée de Périgueux, axé sur une programmation pluridisciplinaire, orientée en particulier dans les domaines des arts du mime et du geste, privilégiant une création contemporaine ouverte au plus grand nombre.

Considérant l'attention plus particulière que le Département porte à l'engagement de l'Odyssée dans les domaines suivants :

- soutien apporté aux équipes artistiques départementales à travers des accueils en résidences, des coproductions et des programmes de diffusion,
- prise en compte, dans le cadre de l'action culturelle, des publics du 1^{er} degré et des collèges
- partenariats avec les structures de diffusion du spectacle vivant en Dordogne et notamment le PNAC (Pôle National des Arts du Cirque)
- attention portée aux enjeux de la production et de la diffusion d'œuvres valorisant la langue et la culture occitanes.

Considérant les objectifs culturels de la Ville de Périgueux :

- donner un accès à la culture et au spectacle vivant en particulier, au plus grand nombre en portant une attention soutenue aux publics qui en sont les plus éloignés (socialement, géographiquement, physiquement...);
- proposer une programmation contemporaine pluridisciplinaire, exigeante, avec la volonté de tracer des perspectives et de permettre le cheminement du public ;
- promouvoir les arts du mime et du geste, discipline considérée comme une des identités majeures de la Ville, et le spectacle vivant sous toutes ses formes ;
- mettre en œuvre une transversalité entre les diverses structures culturelles municipales et/ou associatives ;
- mettre en place une médiation culturelle plongeant ses racines dans la vie de la ville (crèches, écoles, associations, monde économique) et s'appuyant sur les pratiques culturelles des habitants avec l'objectif de leur faire vivre en commun des moments de grande intensité ;
- soutenir les équipes artistiques régionales ;
- faire rayonner la ville de Périgueux au sein de son agglomération et de la grande région dont elle est le centre ;

Considérant que la Ville de Périgueux souhaite apporter tout son soutien à l'Odyssée, se déclinant au travers des objectifs principaux que sont le soutien à la création et à la diffusion, la formation, le développement du centre de ressources *SO MIM*, la médiation culturelle ainsi que l'inscription dans les réseaux nationaux et internationaux, permettant ainsi de développer l'image et l'attractivité du territoire dans une dimension artistique forte et unique.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Au regard de l'attribution de l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national », avec la mention « Art et création », pour les arts du mime, du geste et du mouvement, il est conclu une convention quadriennale avec **LE BENEFICIAIRE**, l'Association loi 1901 Office culturel de la ville de Périgueux, dite « L'Odyssée », dont la direction est confiée à Chantal ACHILLI.

Le projet artistique et culturel développé par Chantal Achilli, pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020, ainsi que le bilan des actions déjà réalisées, constituent un pôle de référence dans le domaine du spectacle vivant et en particulier dans celui des arts du mime, du geste et du mouvement.

MLIG

Cette situation lui confère la reconnaissance de l'État, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département de la Dordogne, de la Ville de PERIGUEUX, qui lui permet pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020 de bénéficier du programme des scènes conventionnées d'intérêt national.

Article 2 : Engagements du BENEFCIAIRE dans le cadre de ses missions de scène conventionnée

A son initiative, sous la responsabilité de sa directrice artistique, l'association s'engage à réaliser un projet artistique et culturel dont le contenu figure en annexe 1. Dans ce cadre, elle réalisera les missions suivantes :

2-1 Mission de soutien aux compagnies artistiques de spectacle vivant : résidences de création et coproductions

Dans le respect de l'égalité et de la diversité, l'Odysée entend poursuivre une politique active en matière de **soutien à la création**, avec un effort significatif en direction des **compagnies de théâtre gestuel et physique**, mais aussi des **compagnies de spectacle vivant installées sur le territoire régional**.

- 2 à 3 projets de « compagnonnage », sur 2 à 3 saisons pendant la durée de la convention, avec des compagnies de théâtre et/ou de théâtre visuel et gestuel. Les apports financiers seront fonction du projet de création, ils se situeront autour de 10 000 € et seront accompagnés d'une prise en charge des frais d'accueil (hébergement, repas), de la mise à disposition de lieux de résidences, de conseils techniques et pratiques en aides à la diffusion. Pour 2017-2018, les Compagnies Chantier Théâtre et Mangano/Massip ont été retenues).
- 5 à 7 projets seront coproduits chaque saison : ils feront l'objet d'un apport financier pouvant aller de 5 000 € à 7 000 €. Selon les besoins, ils feront l'objet d'une mise à disposition de la scène du théâtre le Palace, avec son équipement et son personnel technique, pendant 5 jours à trois semaines ; l'accueil (hébergement, repas) sera également pris en charge ;
- 2 à 4 projets pourront aussi faire l'objet d'accueils en résidence, avec un apport financier de 3 000 € à 5 000 €, avec la mise à disposition de la scène du théâtre le Palace, son équipement et son personnel technique ; l'accueil (hébergement, repas) sera également pris en charge. Ces résidences concerneront plus particulièrement les jeunes compagnies émergentes et pourront être concertées avec d'autres acteurs du territoire départemental.

Un tiers de ces soutiens à la création seront dédiés aux compagnies art du mime et du geste. Les deux tiers de cette enveloppe seront affectés aux compagnies de Nouvelle Aquitaine.

Les compagnies compagnonnées, coproduites et accueillies en résidence, auront la possibilité de créer leurs spectacles à l'Odysée. Elles seront programmées dans le cadre de la saison et/ou du festival MIMOS, avec 1 à 2 représentations pour les grands formats et 2 à 8 représentations pour les petites formes. Elles mèneront des actions de médiation en direction des publics de l'Odysée, par le biais de conférences, d'ateliers de pratiques artistiques ou de formation professionnelle.

Ce soutien à la création permettra d'améliorer les conditions de travail, **l'emploi artistique** et la structuration des compagnies indépendantes. Il contribuera à développer une **présence artistique régulière** de compagnies à Périgueux, et favorisera la découverte du processus de création des artistes par les publics, par le biais de rencontres, répétitions ou « filages » publics, sorties de résidences et toutes autres formes de **médiation**.

MIG

2-2 Mission de diffusion

Dans le respect de l'égalité et de la diversité, l'Odysée organisera une diffusion autour :

- **d'une saison**, d'octobre à mai : principalement consacrée aux artistes accueillis en résidence, coproduits et accompagnés, elle se construira dans une pluridisciplinarité d'esthétiques, avec une couleur « **arts du mime et du geste** » ; elle sera composée d'une **trentaine de spectacles destinés aux tous publics**, et d'une **dizaine de spectacles destinés aux jeunes publics**, avec environ 100 représentations au total.
- du festival **MIMOS**, véritable temps fort dans l'univers du théâtre gestuel et physique : il accueillera environ 20 compagnies dans le In et 20 compagnies dans le Off (soit environ 150 représentations) pendant 6 jours, chaque année, fin juillet.

A travers sa ligne de programmation en faveur des arts du mime, du geste et du mouvement, mais aussi de la danse et du corps en mouvement, l'Odysée travaillera à une variété esthétique de ses propositions au public.

Le principe de la programmation de « **séries** » sera de nouveau privilégié, afin d'optimiser les coûts d'accueil d'un spectacle, en mutualisant les frais d'approche (transport des équipes et du décor, frais d'hébergement et de restauration), tout en permettant de développer l'action culturelle. Il s'agira également de créer les conditions de confort maximum, pour des équipes artistiques et techniques, souvent en déplacement et sur les routes. Les séries pourront également se transformer en « **tournée** », lorsque plusieurs acteurs culturels d'un même territoire feront le choix d'accueillir un même spectacle, afin de pouvoir mutualiser ses frais d'approche et ainsi accéder à des propositions artistiques plus difficilement accessibles seuls. Cette question de la diffusion des équipes artistiques sera une priorité de l'Odysée dans le cadre de sa mission de soutien à la création et à la diffusion.

2-3 Mission de conseil et d'accompagnement au sein des réseaux de création et de diffusion locaux, régionaux, nationaux

Grâce à son expérience, analyse et expertise dans le domaine des **arts du mime et du geste**, sa participation aux réflexions engagées sur l'évolution de cet art, le soutien à la création et à la diffusion au sein de réseaux identifiés, la directrice continuera à mener régulièrement des **actions de conseil** autour de cette esthétique, auprès des artistes, mais aussi des festivals, salles de spectacles, de l'Institut français, et de colloques internationaux. C'est ainsi que des compagnies sélectionnées ou coproduites par l'Odysée intégreront la programmation de festivals nationaux et internationaux en arts du mime et du geste (Sueca en Espagne, Corée, Haïti, Israël, Singapour...).

Pour ce faire, l'Odysée poursuivra sa forte mobilisation au sein des réseaux professionnels nationaux :

- le **GLAM** (Groupe de Liaison des Arts du Mime et du geste, auquel l'Odysée adhère depuis sa création en 2008. Composé d'artistes, pédagogues, institutions et personnalités, il permettra à l'Odysée :
 - de continuer à être informée et impliquée sur les évolutions et volontés de la profession,
 - de valoriser ses actions de soutien à la création, diffusion, formation, notamment dans le cadre de la « Biennale des arts du mime et du geste », organisée à Paris et en région parisienne, les années impaires ;
- le **Groupe Geste(s)**, composé d'une quinzaine de directeurs de théâtre répartis sur tout le territoire français, engagés à soutenir, coproduire et programmer des compagnies de mime et geste. Ce collectif présente tous les ans des plateaux composés d'une dizaine de

compagnies, témoins de la vivacité créative des artistes dans le domaine des arts du mime et du geste ; l'Odysée retiendra chaque année le ou les lauréats de ces plateaux, et les accompagnera en coproduction, résidence et diffusion en saison, ou lors du festival Mimos ;

- le « **collectif des arts du mime et du geste** », composé d'une soixantaine de compagnies et d'artistes du territoire français, dont l'objectif est de mobiliser et fédérer la profession, mais aussi de mutualiser les moyens d'information, de communication et de visibilité de leur art. L'Odysée sera très attentive aux travaux de ces artistes, en accompagnera chaque saison certains en création, les diffusera et les sollicitera pour leurs propositions pédagogiques.
- le groupe « **Mimésis** », qui propose des rencontres sous forme de festival de petites formes (de 10 mn) organisées par 4 compagnies, dans différents théâtres de Paris. Ce sera l'occasion pour l'Odysée de repérer de jeunes talents émergents en vue de les soutenir et programmer, notamment lors du festival MIMOS.

L'Odysée poursuivra et développera ses partenariats à l'échelle régionale, avec :

- le « **réseau des scènes régionales** » de Bordeaux (TNBA et Opéra dont l'Odysée est « Pôle partenaire »), Bayonne, Arcachon, Villeneuve sur Lot, Gradignan, Libourne, Agen, mais aussi d'Angoulême, Cognac, Tulle et Brive, afin d'échanger sur les spectacles vus, et coproduits par chacun, d'organiser des tournées de diffusion en limitant les frais d'approche, notamment sur les transports et déplacements ;
- le **réseau Mixage** et le festival **Régions en scène**, auxquels adhère l'Odysée, ainsi que le **G19** (réseau de l'ancien Poitou-Charentes), en vue de repérer les compagnies installées sur son territoire ;
- le **PNAC de Boulazac**, en établissant des passerelles entre publics, en développant des coproductions communes et des diffusions dans le domaine des formes hybrides propres à chacun des projets artistiques des 2 scènes, le cirque et les arts du mime et du geste, en mutualisant ses moyens (échange de matériel technique, de documents de communication, d'informations sur l'actualité artistique) ;
- les **partenaires artistiques territoriaux** que sont **l'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord** et **l'Office Artistique de la Région Aquitaine**, avec lesquelles seront impulsées de nouvelles formes de coopération : coréalisation de spectacles à destination d'élèves du milieu rural avec l'Agence culturelle ; coproductions communes et soutien à la diffusion avec l'OARA, échange d'informations et de conseils utiles pour la programmation de compagnies installées en région ;
- les **centres culturels de Dordogne** (Bergerac, Sarlat, Terrasson, Nantheuil...), sollicités pour accueillir en diffusion, à chaque fois que possible, des coproductions de l'Odysée, notamment en « Arts du Mime et du Geste », mais aussi afin de provoquer de nouveaux cheminements de publics.

2.4 Le centre ressource des arts du mime et du geste SO MIM

Au service des artistes et des programmateurs, le site Internet SO MIM sera le **lieu virtuel de référence nationale sur les arts du Mime, du Geste et du Mouvement**. Ce catalogue de contenus multimédias donnera accès à un annuaire d'acteurs (compagnies artistiques et pédagogues notamment) et de lieux, aux actualités professionnelles et à l'agenda. Également consacré aux ressources scientifiques et pédagogiques, il s'adressera tout autant aux chercheurs, enseignants et étudiants, et bien sûr au grand public.

Les matériaux seront collectés en partenariat avec la **Médiathèque municipale Pierre Fanlac** et une **maître de conférence** en arts du spectacle de l'université Stendhal de Grenoble, Ariane Martinez : articles et publications historiques, travaux de recherche, descriptif de projets et de spectacles (fiche avec vidéo, résumé, photos, documents associés), présentation d'artistes et de compagnies, dossiers thématiques, archives vidéos et photos, forums ...

SO MIM sera **traduit en anglais et en espagnol** pour un meilleur rayonnement international.

Article 3 : Engagements des partenaires

Pour la Ville de Périgueux les engagements financiers comprennent :

- la mise à disposition du Théâtre et du Théâtre le Palace ainsi que, ponctuellement, de salles de réunion, d'espaces de travail divers, avec fluides, assurances, entretien, taxes foncières ainsi que la maintenance des bâtiments et du parc matériel scénique, pour une valorisation s'élevant à la somme de 451 835 € (valeur 2016) ;
- la mise à disposition de 10 agents municipaux, pour une valorisation s'élevant à la somme de 258 490,59€ (valeur 2016) ;
- pendant le festival Mimos, la logistique et le personnel complémentaire indispensables pour une valorisation s'élevant à la somme de 13 420€ (valeur 2016) ;
- une subvention de fonctionnement annuelle, connue après le vote du budget primitif, qui s'élève pour l'année 2017 à 484 000 € .

Pour 2017, le montant prévisionnel de la subvention de la ville de Périgueux, valorisations incluses, est donc estimé à la somme globale de 1 194 325 €.

Pour l'État, le montant de la subvention annuelle est fixé sous réserve de l'inscription des crédits correspondants dans chacune des lois de finances concernées et de la disponibilité effective des crédits au moment où la demande de subvention est examinée.

En 2017, le montant prévisionnel de la subvention de la DRAC Nouvelle-Aquitaine est de 177 880 € dont :

- 144 130 € pour les activités de soutien à la création et à la diffusion artistique,
- 19 750 € pour les projets d'éducation artistique et culturelle avec les établissements scolaires,
- 13 000 € pour le soutien à l'emploi dans le domaine de la médiation,
- 1 000 € pour les actions de formation conjointes.

Pour la Région Nouvelle-Aquitaine, la définition du montant des subventions versées sur la période 2017-2018-2019-2020 se fera dans le respect de la règle de l'annualité budgétaire, et sous réserve du vote de son assemblée délibérante. Leur engagement fera l'objet d'une convention financière spécifique annuelle.

Pour information, en 2017, la subvention globale prévisionnelle de la Région est de **119 354 €** dont :

- 55 000 € pour l'aide au fonctionnement, la programmation artistique et les actions culturelles de la saison, ce montant comprend notamment 15 000 € fléchés spécifiquement sur le développement du Pôle Ressource des Arts du Mime et du Geste (soutien à la création, pédagogie, développement de la plateforme numérique),
- 53 000 € pour l'organisation du festival Mimos,
- 11 354 € pour les projets menés dans le cadre de la politique de la ville.

M-IG

Pour le Département de la Dordogne, le montant de la subvention annuelle est fixé sous réserve de l'inscription des crédits correspondants dans chacun des exercices budgétaires concernés et de la disponibilité effective des crédits au moment où la demande de subvention est examinée.

En 2017, la subvention globale prévisionnelle du Conseil Départemental est de **90 000 €** dont :

- 40 000 € pour la programmation artistique de la saison
- 35 000 € pour l'organisation du festival Mimos
- 15 000 € pour le développement du Pôle Ressource des Arts du Mime et du Geste (soutien à la création, pédagogie, développement de la plateforme numérique)

Article 4 : Suivi annuel et obligations comptables

La convention fait l'objet d'au moins un point annuel par un comité de concertation composé des partenaires signataires de la présente convention ; les missions et périodicités de rencontres de cette instance sont définies à l'Article 5.

Article 5 : Obligations DU BENEFICIAIRE

La structure s'appuie sur un fonctionnement et un budget autonomes, avec une gouvernance propre, une indépendance des choix artistiques et sous l'autorité de la Directrice. La structure s'engage à :

- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs définis à l'Article 2,
- faciliter le contrôle de la réalisation des actions notamment l'accès aux documents administratifs et comptables,
- respecter l'ensemble de la législation sociale et fiscale relative à son activité, et à tenir une comptabilité conforme au plan comptable national,
- adresser aux partenaires financeurs les documents suivants :

Avant le 30 juin de chaque année :

- le compte-rendu d'activité de l'exercice précédent,
- le compte administratif,
- l'avant-projet de la prochaine saison culturelle.

Avant le 30 novembre de chaque année :

- le budget prévisionnel de l'année à venir,
- le programme de saison ou de l'année à venir.

Article 6 : Évaluation

Au cours du mois de septembre de chaque année au plus tard, un bilan intermédiaire sera présenté par la Directrice à un comité de suivi comprenant des représentants des partenaires financiers et de la structure.

Cette instance aura également pour objectif de définir, élaborer et valider les outils d'évaluation partagés.

La Directrice étant seule responsable de l'action artistique, un bilan d'exécution de la présente convention sera effectué 6 mois avant son expiration entre les différentes parties signataires.

ML IG

Ce bilan sera composé :

- d'une auto-évaluation réalisée par L'Odyssee,
- d'un bilan réalisé par la DRAC Nouvelle-Aquitaine, avec l'éventuel appui de l'Inspection du ministère de la Culture, mis en discussion lors d'un comité de suivi réunissant les différents partenaires publics.

L'évaluation portera sur :

- la réalisation des objectifs définis à l'Article 2,
- la qualité du travail artistique et culturel,
- le volume de l'activité,
- la situation et la rigueur de gestion.

Article 7 : Renouvellement

Sous réserve des résultats de l'évaluation définie à l'Article 5, et d'une réflexion sur le contenu du projet artistique et culturel de la Directrice, une nouvelle convention pourra être conclue.

Article 8 : Résiliation – Suspension

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Cette résiliation entraîne le retrait de l'appellation.

La présente convention est suspendue en cas de départ de la directrice. Après la nomination d'un nouveau dirigeant, sur la base du projet artistique et culturel de ce dernier, l'Odyssee pourra demander le renouvellement de l'appellation.

Article 9 : Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'Article premier.

Article 10 : Communication

Toute communication devra mentionner l'aide de l'État, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département de la Dordogne et de la Ville de Périgueux.

Tout document devra obligatoirement comporter le logo ou la mention de chacun des partenaires.

Article 11 : Durée

La présente convention est établie pour quatre ans soit 2017, 2018, 2019 et 2020.

M IG

Article 12 : Règlement des litiges

En cas de litiges résultant de l'application de la présente convention, la juridiction compétente est celle du Tribunal Administratif de Périgueux.

Annexes

Annexe 1 : projet artistique et culturel de la Directrice

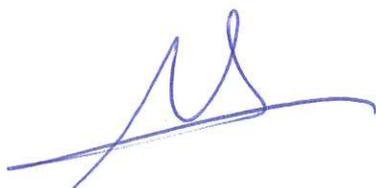
Annexe 2 : indicateurs d'évaluation annuelle et pluriannuelle

Annexe 3 : budget réalisé N-1

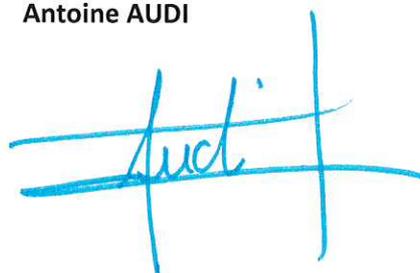
Annexe 4 : projet activités et BP année N

Fait à Périgueux, le 27 juillet 2017

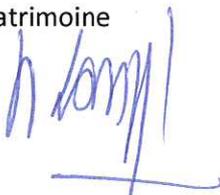
Pour le Préfet de la région
Nouvelle-Aquitaine, Pierre DARTOUT
La Préfète du département de la Dordogne
Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC



Le Maire de Périgueux,
Antoine AUDI



Pour le Président de la Région
Nouvelle-Aquitaine, Alain ROUSSET
et par délégation
Nathalie LANZI, Vice-Présidente du
Conseil Régional, en charge de la culture
et du patrimoine



Le Président du Conseil départemental de la
Dordogne, Germinal PEIRO
et par délégation
Régine ANGLARD, Vice-Présidente du
Conseil départemental, en charge de la
culture et de la langue occitane



La Présidente de L'Odyssee,
Isabelle GAILLARD



La Directrice de L'Odyssee,
Responsable du projet artistique
Chantal ACHILLI

